



Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs
qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations
exposées aux nouvelles technologies de
télécommunications sans fil

Siège social : 55 rue Popincourt, 75011 Paris

Téléphone : 01 43 55 96 08

e-mail : contact@robindestoits.org

Site : www.robindestoits.org

Lettre ouverte

Paris, le 29 Août 2009

Objet : Téléphonie mobile
et réseaux WIFI - WIMAX

Monsieur Arnaud MONTEBOURG
Président du Conseil Général de Saône et Loire
Député de Saône et Loire

Copie à : Madame AUBRY

Monsieur Le Président,

Le 24 Août 2009, Monsieur PATRIAT, Président du Conseil Régional de Bourgogne, a reçu, à son initiative et dans les locaux du Conseil Régional, l'Association Nationale Robin des Toits.

Parmi les points traités, nous avons appris que les modalités techniques de distribution de télécommunications en Haut Débit relevaient entièrement de la responsabilité des Conseils Généraux et par conséquent, en dernier ressort, de leurs Présidents.

Il s'agit d'un très clair démenti à vos déclarations suivant lesquelles les décisions dans ce domaine ne vous concernaient en rien, mais que la responsabilité se situait au niveau du Conseil Régional.

Donc, en fait, si des réseaux WIFI ou WIMAX sont mis en service dans le Département de Saône et Loire, ce sera votre décision, exclusive.

Dans ces conditions, l'Association Nationale Robin des Toits vous signifie qu'elle vous tiendra uniquement et personnellement responsable des accidents graves de santé qui frapperaient des victimes de l'E.H.S. dans le cas de mise en service de réseaux WIFI ou WIMAX dans l'emprise du Département dont vous présidez le Conseil Général.

Vous avez en mains les références de divers documents qui établissent que tout débat scientifique est clos sur la toxicité pour laquelle l'état de preuve est définitif.

Il n'y a plus pour soutenir l'inverse que des organismes ou des personnes dont le discrédit est aujourd'hui total. Car l'état des conflits d'intérêt touchant les personnages à coloration scientifique qui sont les haut parleurs de la version officielle est de plus en plus connu.

Il vous sera très difficile d'invoquer le défaut d'information.

Pour mémoire, une information déjà fournie vous a signalé qu'une étude clinique détaillée de l'E.H.S. fera l'objet au tout début de l'automne 2009 d'une publication scientifique de haut niveau.

Il vous a aussi déjà été transmis qu'en matière judiciaire la mise en danger de la santé d'autrui, reconnue, pourrait conduire à l'imputation de faute inexcusable.

Croyez, Monsieur le Président, à toute notre considération.

Robin des Toits